



ARRETE DU MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION - rue Schweitzer

N° AR_2026_027

Le Maire de DEYVILLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2211-1 à L. 2213-4,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de débroussaillage devant être effectués par les services techniques en parcelle AH 0081,

Considérant que l'intervention aura lieu de lundi 20 avril à mardi 21 avril 2026 de 7 h 30 à 18 h 00 rue Schweitzer, il est nécessaire de régler la circulation.

ARRETE

Article 1 : Du lundi 20 avril au mardi 21 avril 2026, de 7 h 30 à 18 h 00 le stationnement sera interdit du côté du talus de la rue Schweitzer – secteur salon de coiffure.

Article 2 : La circulation sera modifiée comme suit :

- La chaussée sera rétrécie à proximité des travaux.
- Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux.
- La vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par la commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Maire de la commune de Deyvillers
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Epinal
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours des Vosges.

Fait à DEYVILLERS, le 17.04.2026.

Le Maire,

Bruno CHEVRIER

